

BLAISE COMPAORE

*Bâtir, ensemble,
Un Burkina émergent*

Programme quinquennal 2010 - 2015

Première édition, octobre 2010

INTRODUCTION

En 1991, au sortir d'une période tumultueuse et complexe de notre histoire récente, j'avais placé mon premier programme septennal sous le signe d'un large rassemblement pour le développement et la démocratie, avec pour ambition de réconcilier notre peuple avec lui-même et ses dirigeants afin de créer un consensus dynamique pour affronter les grands chantiers de développement.

Ce premier septennat de l'ère de la renaissance démocratique a permis à notre pays de créer les bases d'une économie en croissance continue et ouverte sur le monde. Les différentes institutions républicaines se sont progressivement mises en place. Les libertés individuelles et collectives se sont renforcées.

Le second septennat, prolongeant les acquis du premier, s'est focalisé sur l'enracinement du développement solidaire. Ce processus de développement centré sur la sécurité humaine visait l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Il a permis de soutenir qualitativement les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, du logement et du cadre de vie tout en assurant une base productive encore plus forte pour une redistribution équitable des fruits de la croissance.

La modernisation de l'économie, la construction d'une société solidaire, le développement institutionnel et la culture démocratique, la quête pour une meilleure insertion du Burkina Faso dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale ont constitué les axes forts du programme du second septennat. Le quinquennat 2005-2010, placé sous le signe du progrès continu pour une société d'espérance a permis d'approfondir les acquis de notre système démocratique et de renforcer la gestion économique.

Sous-tendu par un ambitieux programme d'investissement, cette vision a porté sur de grandes transformations dans les principaux domaines de référence suivants :

- i) la valorisation du capital humain ;
- ii) l'élargissement des opportunités de création de richesses ;
- iii) la modernisation des infrastructures économiques et des services ;
- iv) le raffermissement de la bonne gouvernance ;
- v) la promotion de la culture, des arts et du sport ;
- vi) le rayonnement international du Burkina Faso.

La crise économique internationale sans précédent, qui ébranle l'économie mondiale depuis la fin de l'année 2007, a constitué un sérieux handicap pour la réalisation de ces projets visant le plein épanouissement des populations. Mais en dépit de son ampleur et de sa profondeur, cette crise économique reste une opportunité pour un changement de cap qualitatif. Elle impose surtout une recomposition politique et institutionnelle devant reposer sur des valeurs démocratiques éprouvées, une économie forte et compétitive, afin d'ouvrir les voies à l'émergence d'une société nouvelle.

Le Burkina Faso a, au cours des deux décennies écoulées, consolidé sa place sur la scène régionale, continentale et internationale. Son système de gouvernance a généré des institutions solides, d'une vitalité reconnue, et produit un socle de stabilité qui garantit la liberté, la sécurité des personnes et des biens, stimule et galvanise

l'action d'entreprendre. Sur le plan économique, les bases de création de richesses se sont fortement élargies.

Dans la conjoncture difficile que traverse l'économie mondiale, mon action vise à valoriser les riches enseignements et recommandations reçus de l'intérieur comme de l'extérieur, pour un meilleur pilotage du processus de développement du pays à moyen et long terme. En accord avec la société civile, le Gouvernement s'inspirera de ces recommandations pour créer les conditions propres à faire du Burkina Faso, un pays émergent. Plus que quiconque, je mesure les enjeux et défis qu'il convient de relever.

Il s'agit notamment de :

- la place et le rôle de l'Etat ;
- la viabilité et la légitimité du système politique ;
- la redistribution des fruits de la croissance ;
- le rôle des Chefs coutumiers ;
- la place des femmes dans les sphères de décision ;
- la lutte contre la corruption ;
- l'intégration régionale, la consolidation de la paix et de la stabilité à l'échelle ;
- la question démographique et la durabilité du développement.

Le peuple burkinabè est témoin des efforts consentis en deux décennies pour l'édification d'une société moderne et évoluée. Les réformes instaurées dans la vie nationale ont eu pour finalité l'enracinement des institutions républicaines, l'élargissement des

libertés individuelles et collectives, la modernisation et la promotion des législations pertinentes, le raffermissement du processus démocratique, la promotion des droits humains, la garantie du pluralisme de la presse, l'encouragement de l'initiative individuelle, le renforcement de la compétitivité de l'économie, la promotion du développement solidaire, etc.

Dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des transports, de l'énergie, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de profondes transformations sont perceptibles aussi bien en milieu urbain que dans le monde rural.

A présent, il s'agit de maintenir nos choix, pour élargir davantage les acquis et les réalisations, poursuivre l'édification de la société de l'information et la construction d'une économie du savoir, comme vecteurs essentiels pour l'accélération du rythme de la croissance et du développement.

La période quinquennale 2010-2015 doit apporter des réponses structurées et porteuses d'avenir aux principaux questionnements et défis qui se posent à notre pays dans un environnement international complexe. Cela nécessite une clairvoyance et un pragmatisme dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques et des réformes. Par ailleurs, face aux incertitudes, aux changements imprévisibles de l'environnement régional et international, notre pays doit constamment développer des stratégies efficaces pour se soustraire de la routine de la gestion courante et faire de l'anticipation la règle.

L'administration doit continuer de se forger de réelles capacités en matière de réponses aux situations d'urgence, de gestion des affaires courantes et être capable d'imaginer et de construire un avenir prometteur. C'est pourquoi, les mécanismes de veille et de suivi doivent être bien structurés avec les ajustements nécessaires. A cet égard, le quinquennat 2010-2015 constitue un tournant important.

Après des siècles de résistance et d'adaptation suite aux différentes tragédies qu'elle a vécues, l'Afrique amorce une période de renaissance qui apparaît comme le nouveau credo pour l'équilibre des relations internationales. Mieux, le concept d'émergence dans les pays africains, renvoie à un profond besoin d'appropriation de la destinée des communautés par une lecture lucide de leurs trajectoires, mais aussi un regard engagé vers des horizons d'affirmation de l'Homme africain. Cette ambition se veut réaliste, déterminée et combative pour l'épanouissement des citoyens et un partenariat équilibré entre les nations.

Cinquante ans après les indépendances, de nouvelles vocations se dessinent pour l'Afrique et les jeunes générations ambitionnent de porter haut le flambeau de cette Afrique riche de ses spécificités et de son histoire, partie prenante du progrès de l'humanité, porteuse de paradigmes modernes, humanistes et novateurs, une Afrique qui gagne et affirme son rôle dans la conduite des affaires du monde.

C'est dans cette vision globale, responsable et partenariale, que s'inscrit le Burkina Faso. Elle renvoie à l'option d'un pays porté par le progrès, la revalorisation du travail, les acquis sociopolitiques et résolument tourné vers la modernité, afin de faire de chaque citoyen

un acteur engagé dans les processus de transformation socio-économique. Il s'agit de bâtir une société confiante et déterminée, portée par ses énergies endogènes, fortifiée par les opportunités de l'ouverture sur le monde. La liberté, le dynamisme, la quête permanente de l'excellence, le partage, la solidarité et le consensus constituent des éléments clés pour converger vers cette vision.

Ma conviction est fortement établie que chaque Burkinabè possède un énorme potentiel d'idées, de projets et d'engagement qui n'est pas suffisamment valorisé au profit de la communauté. Au cours de ce quinquennat, il s'agira de donner davantage confiance à nos concitoyens et de les mobiliser afin qu'ils s'investissent pleinement en faveur de l'émergence du Burkina Faso.

- Première Partie -

**LA CONSOLIDATION DE L'INVESTISSEMENT
HUMAIN**

Le capital humain est considéré à juste titre comme l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques, des valeurs acquises pour accroître les performances d'une main-d'œuvre ayant une bonne situation sanitaire. Le renforcement des capacités des acteurs dans tous les secteurs d'activité constitue alors un processus d'investissement consistant à augmenter leur productivité grâce à l'acquisition de connaissances et de qualifications toujours renouvelées. Un pays qui investit dans cette perspective est un pays qui travaille à régénérer son potentiel humain pour un développement durable. Mon ambition est d'inscrire le Burkina Faso dans cette dynamique.

Au cours du quinquennat 2010-2015, je m'attacherai à la réalisation de l'égalité des chances, qui représente une partie significative de la dimension sociale élargie de cette stratégie. Dans ce sens, la lutte contre les discriminations de toute nature, le renforcement du rôle et de la position des femmes et des filles dans la société, la suppression des stéréotypes fondés sur le genre occuperont une place de choix dans mon action.

Les jeunes représentent un segment démographique à fort potentiel économique et social. Il convient de les insérer intelligemment dans le marché du travail et de les faire progresser au plan professionnel. Ma volonté est d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi, lequel intègre le développement du plurilinguisme et des compétences interculturelles qui favorisent l'emploi, la mobilité et l'insertion sociale des jeunes.

Le capital humain qui a occupé une dimension centrale dans le programme précédent, demeure un axe essentiel pour la construction d'un Burkina Faso émergent. A cet effet, la dynamique de mise en place des universités régionales et des lycées professionnels se poursuivra. La place de l'Université, en tant que creuset du savoir et de la formation supérieure connaîtra une valorisation sans précédent. La sollicitation des compétences nationales dans toutes leurs diversités sera accrue pour l'atteinte des objectifs recherchés.

Dans un monde où les outils de travail sont en constante évolution et les réponses aux problèmes d'une grande complexité, la modernisation continue des administrations est un impératif qui implique une constante mise à niveau des travailleurs. Afin de répondre à cet enjeu de la qualité des ressources humaines, il est nécessaire, au regard de certaines insuffisances constatées, de valoriser l'orthodoxie dans la formation des élèves et des professionnels.

La concrétisation de cette ambition implique également la valorisation de la recherche et de l'innovation en tant qu'éléments de prospective et d'outils d'aide à la décision. A cet effet, il sera créé une structure publique de hautes études, à vocation sous-régionale et continentale, dans le domaine du commerce et de la gestion,

En somme, la consolidation de l'investissement humain s'effectuera à travers les domaines ci-après :

- la santé ;
- l'éducation ;
- la formation professionnelle ;
- la jeunesse ;

- le renforcement des capacités ;
- l'intelligence économique.

1. La santé

La santé, tout comme l'éducation des populations, est l'une des principales clés de voute du dynamisme et de la capacité d'une société à relever les défis majeurs de son épanouissement. C'est pourquoi, elle constitue un volet essentiel dans mon projet pour un Burkina Faso émergent.

La santé, un facteur déterminant de croissance

Un système de santé efficace améliore la productivité, la compétitivité globale du pays et la gouvernance, tout en favorisant l'élargissement de ses espaces budgétaires. La santé n'est pas seulement une résultante de la croissance économique, elle est surtout un facteur fondamental et inséparable du développement. Le progrès de la santé publique, les connaissances nutritionnelles, les bonnes politiques démographiques, la lutte contre les maladies, la découverte d'antibiotiques et de vaccins, sont des catalyseurs du développement économique.

Notre système national de santé qui s'est nettement amélioré au cours des deux dernières décennies sera toujours renforcé avec l'appui des communautés, pour accélérer la croissance et ouvrir les perspectives d'une transformation globale et qualitative de la société. Une politique sanitaire rationnelle, qui permet d'instaurer un cadre d'incitation approprié pour le financement et l'organisation des services, a une incidence importante sur la politique budgétaire générale du pays et

sa compétitivité. C'est le sens de la réforme hospitalière en cours, qui vise à assurer un service public de santé efficace et accessible.

En conséquence, les financements publics seront de plus en plus basés sur la performance et les résultats. L'expérience montre que lorsque les financements sont liés à des objectifs et mesurables, l'efficacité des structures sanitaires bénéficiaires est considérablement accrue. Les résultats obtenus par les campagnes de vaccination contre les maladies à potentiel épidémique en sont une illustration.

En outre, il faut veiller à maintenir la synergie entre le renforcement des systèmes de santé et les interventions concernant les maladies prioritaires. Il est aussi nécessaire de lever les obstacles systémiques et financiers qui limitent l'impact des actions en matière de promotion de la santé. De nombreuses avancées observées au cours des vingt dernières années dans la situation sanitaire de notre pays procèdent de la synergie étroite entre le secteur de la santé et d'autres secteurs stratégiques tels que l'éducation, l'économie et les finances, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'environnement et les transports, l'administration publique et l'énergie.

Les investissements réalisés pour promouvoir la scolarisation des filles par exemple, ont une incidence positive sur les décisions des ménages se rapportant à la planification familiale, la nutrition et la santé générale. Par ailleurs, l'investissement dans la nutrition de base pendant la grossesse et la petite enfance a des effets positifs durables sur le développement du jeune enfant, ce qui contribue de façon substantielle à améliorer l'acquisition des connaissances, les possibilités d'emploi et les revenus futurs.

Le renforcement du système global de santé

Un système de santé bien organisé et viable constitue pour notre pays un atout dans la quête d'une santé solide pour les populations. C'est pourquoi, le renforcement des systèmes de santé est une nécessité pour préserver les acquis des programmes verticaux et horizontaux de lutte contre la maladie et accélérer l'atteindre des Objectifs du millénaire pour le développement.

Sur le terrain, cela implique la mise en place d'une chaîne appropriée de services logistiques : le financement, le cadre réglementaire pour la collaboration entre le secteur public et le sous-secteur sanitaire privé, la gouvernance, le système d'assurance-maladie, l'accessibilité financière, les mécanismes d'incitation, l'information, le niveau de qualification des personnels, l'infrastructure de base et les approvisionnements. Cette interaction est nécessaire pour garantir un accès équitable à des prestations de qualité et un continuum de soins aux populations.

La réforme de l'architecture sanitaire

Les enseignements tirés des inondations du 1^{er} septembre 2009 confortent notre conviction que l'architecture et l'organisation de notre système de santé doivent être repensées, de manière à conférer à ce dernier une plus grande efficacité, une capacité élevée d'anticipation et de réaction devant les catastrophes et les situations d'urgence. A cet effet, un accent particulier sera porté sur :

- la mise en œuvre de plans de développement des ressources humaines et des infrastructures sanitaires ;
- la poursuite de la réforme des modes de gestion des formations sanitaires ;
- la consolidation des circuits de distribution des médicaments ;
- le renforcement des compétences du personnel dans l'organisation des services de santé et dans la prise en charge adéquate des patients.

Dans ce cadre, les premier et deuxième niveaux de soins connaîtront une organisation fondamentale. Ainsi, au niveau des districts sanitaires, les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) des chefs lieux de communes rurales et des principales villes seront transformés en centres médicaux animés par des médecins. Les centres médicaux avec antenne chirurgicale deviendront des hôpitaux de districts.

Cette réforme aura l'avantage de réorganiser l'espace sanitaire, de redistribuer les responsabilités et surtout d'améliorer la qualité des soins dispensés aux populations.

Le renforcement continu de la politique nationale de santé

La décennie qui s'achève a connu la mise en œuvre d'une politique nationale et d'un plan de développement de la santé. Cette politique a permis à notre pays d'élever le niveau de santé et de bien-être des populations par l'accroissement de l'offre et de l'accessibilité. Elle a également favorisé la mise en chantier de plusieurs réformes à la fois législatives et institutionnelles touchant principalement les hôpitaux,

les médicaments et la pharmacie. De même, plusieurs initiatives ont été engagées dans des domaines aussi importants que le système d'information sanitaire, le financement de la santé, la coordination des interventions et l'intégration des activités.

Au cours de ce quinquennat, la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile sera un défi majeur de notre système de santé. À cet égard, les conclusions de la deuxième édition des états généraux de la santé seront pleinement exploitées pour infléchir le taux de mortalité d'une manière significative et irréversible.

S'agissant de la politique du médicament, l'accent sera mis sur la disponibilité et la proximité des médicaments de qualité et peu coûteux sur l'ensemble du territoire national. Dans cette perspective, j'envisage d'engager notre pays dans la fabrication industrielle de médicaments essentiels génériques dans une approche sous-régionale. En outre, la pharmacopée traditionnelle qui vient en complément de la médecine moderne, sera davantage valorisée et accompagnée pour en faire un véritable auxiliaire de la médecine et de la pharmacie modernes.

Quant à la prise en charge des coûts des prestations sanitaires, il importe d'organiser un système de solidarité large, dépassant la couverture des seuls travailleurs du secteur structuré. Un tel système d'assurance-maladie sera fondé sur une organisation collective et universelle de la prise en charge et sera complété par la création de mutuelles de santé et de systèmes de partage de coûts. Il permettra à moyen terme de moderniser le système de soins et d'instaurer des normes et standards de qualité. Ce mode de financement des prestations de santé développera le réflexe de fréquentation des

formations sanitaires, et contribuera à l'amélioration globale de la santé des populations.

Par ailleurs, les programmes spécifiques de protection des groupes vulnérables seront renforcés à travers l'intensification de la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles, la réduction de l'incidence et la prévalence des maladies d'intérêt en santé publique. Mon action au cours de ce quinquennat visera également une forte prise en compte des maladies tropicales négligées (lèpre, tuberculose, filariose lymphatique, ver de guinée, trachome, noma, etc.).

Sur un autre registre, une attention sera portée à la lutte contre les médicaments illicites et contrefaits, le tabagisme, l'alcoolisme et la consommation de la drogue en vue de préserver la société de leurs effets nocifs et avilissants. À cet effet, il est urgent de renforcer la législation anti-tabac afin d'améliorer l'environnement juridique en la matière.

S'agissant spécifiquement de la lutte contre le VIH-SIDA et les IST, les résultats obtenus ces dernières années en termes de réduction de la séroprévalence sont encourageants. La prévention reste cependant l'axe majeur de la stratégie de lutte. Les actions viseront donc à consolider la politique actuelle de promotion de la santé de la reproduction qui privilégie les comportements positifs en faveur de la planification familiale, de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA.

Les antirétroviraux dont la gratuité est effective, seront généralisés en vue de garantir la disponibilité du médicament pour le plus grand nombre de malades.

La systématisation de la planification familiale

Les hommes et les femmes sont la première richesse de notre nation. La qualité de ces ressources humaines dépend principalement de leur niveau de santé et de formation. Aussi, l'Etat consacre-t-il près de la moitié de ses ressources budgétaires à la santé et à l'éducation. Cependant, ces indicateurs qui restent en deçà de nos attentes, doivent être relevés de manière substantielle.

De même, la planification familiale doit connaître un renouveau et être systématique dans les formations sanitaires. Je m'emploierai au cours du quinquennat à rendre disponibles les services en faveur de la mère, du nouveau-né, de la jeune fille et des familles. L'enjeu essentiel est de permettre aux populations de maîtriser la taille de leurs ménages, de leur donner les moyens d'assurer une santé et une éducation de qualité à leurs enfants.

2. L'éducation

L'enseignement de base a définitivement pris son envol depuis le début des années 2000. Mais le principal défi du Burkina Faso demeure la formation de compétences capables d'animer et d'impulser de manière durable la gouvernance nationale et le développement. Cela nécessite la construction d'un système éducatif parfaitement intégré et cohérent, du préscolaire au supérieur et en phase avec les attentes de la société burkinabè. Cette finalité comporte des attendus aux plans quantitatif et qualitatif. En effet, le développement économique de notre pays ne dépendra pas seulement de l'importance du capital physique, il doit aussi grandement faire appel à la maîtrise du savoir et de la technologie

ainsi qu'à la formation des travailleurs pour développer en eux des capacités de créativité, d'innovation et d'excellence.

L'éducation, un vecteur essentiel de croissance à long terme

L'édification d'une société du savoir constitue l'une des principales finalités stratégiques pour atteindre des niveaux de croissance plus élevés et gagner le pari de la compétitivité. Le savoir constitue le principal intrant pour la création de richesses et la diffusion du progrès. Pour y parvenir, trois principales stratégies seront mises en œuvre dans le secteur éducatif :

- ***la conception d'une école en phase avec son environnement***

Les programmes de formation doivent être conçus en fonction de l'évolution du monde et en concertation avec les différents acteurs. Chaque cycle de formation devra se fonder sur un référentiel de compétences, incluant des modules de formation destinés à développer l'esprit d'entreprise et la créativité. Il faut tout particulièrement renforcer l'outil informatique et élargir l'utilisation des techniques de l'information et de la communication. À cet égard, des initiatives fortes seront déployées en vue de développer la e-éducation au cours de ce quinquennat.

- ***l'orientation de l'enseignement supérieur vers les filières professionnalisantes***

Les liens entre enseignement supérieur, recherche et monde des entreprises doivent raffermiss. Il faut aussi créer de nouvelles filières courtes et promouvoir la formation continue afin que les travailleurs s'adaptent aux transformations technologiques qui caractérisent le

monde actuel. Les universités et les centres de recherche devront coopérer avec le secteur privé dans la détermination des types de formation et la réalisation des programmes de formation complémentaire. Ils devront également offrir des services de conseil, d'études et de recherche-développement.

- ***la construction d'un système éducatif à la hauteur de nos ambitions***

Une école au service d'une économie émergente, se construit dès aujourd'hui en rapport avec tous les acteurs sociaux et les partenaires à la refondation de notre système éducatif. Bâtie sur les valeurs et les aspirations sociales, historiques et culturelles fortes de notre peuple, elle doit intégrer les contraintes actuelles. Mon objectif à ce niveau est de restructurer le système éducatif par l'accessibilité et la qualité de tous les ordres d'enseignement, le développement de la capacité de gestion du système et la mise en œuvre de mesures concrètes pour assurer un bon continuum des cycles primaire, secondaire et supérieur.

La formation initiale et continue des maîtres et professeurs doit être adaptée aux réalités changeantes et l'école doit s'ouvrir à des pratiquants extérieurs capables de partager leurs expériences professionnelles.

A tous les niveaux de la lutte contre l'illettrisme jusqu'aux réformes nécessaires de l'université, le même esprit d'exigence, de souplesse et d'ouverture doit inspirer cette politique.

Les grandes orientations en la matière seront de :

- accroître l'offre éducative à tous les niveaux d'enseignement avec une priorité pour le renforcement de l'enseignement

secondaire et technique. L'école continuera d'être gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans dans l'objectif de porter rapidement les indicateurs au niveau des référentiels internationaux. La mise en œuvre du système licence-master-doctorat sera effective au cours de ce quinquennat ;

- faire des nouvelles universités de véritables pôles d'excellence ;
- réduire fortement les disparités régionales et de genre à travers notamment la mise en œuvre efficace de la politique nationale genre (PNG) ;
- généraliser l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'école ;
- améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement en agissant sur les ressources humaines du secteur, le contenu des programmes, les pratiques pédagogiques et le système d'évaluation pour les mettre en adéquation avec les besoins d'une société burkinabè de plus en plus exigeante ;
- promouvoir l'enseignement technique et professionnel, les filières technologiques courtes et la professionnalisation des filières d'enseignement supérieur en relation avec la vie sociale, l'économie et le marché du travail ;
- encourager les initiatives privées et communautaires en matière de création et de gestion des structures éducatives ;
- accroître l'interaction entre le formel et le non-formel dans l'éducation ;
- renforcer les capacités institutionnelles des ministères chargés de l'éducation à planifier, mettre en œuvre, gérer et évaluer les politiques éducationnelles ;

L'éducation de la petite enfance est un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité de l'éducation de base et de la situation socio-économique de la mère. A ce niveau, l'objectif général est de réaliser une progression notable du taux de couverture nationale tout en garantissant la qualité de cet ordre d'éducation, avec une forte implication des collectivités territoriales.

En finir avec l'analphabétisme

L'analphabétisme explicite et ses formes déguisées sont un obstacle à la productivité dans l'agriculture, l'industrie et les services. Ils constituent un frein à la promotion de la santé des populations, à la protection de l'environnement, un terreau fertile pour la persistance de la pauvreté, une entrave à l'émancipation civique, à l'éclosion des droits et des libertés, et un handicap pour la bonne gouvernance. Il est alors urgent de développer l'alphabétisation de masse afin de créer une société de dignité et de liberté.

Accélérer l'expansion et la fonctionnalité de l'alphabétisation demeure un objectif majeur pour améliorer le développement humain. Dans ce sens, le Gouvernement assurera un renforcement vigoureux de l'alphabétisation des adultes. Les projets de développement, les ONG et associations, la société civile, le Fonds de promotion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, et le secteur privé, seront associés à cette campagne d'éradication de l'analphabétisme à travers l'enseignement des principales langues nationales et officielles.

3. La formation professionnelle

Le déficit de développement de cet ordre d'enseignement a pour conséquence une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre, contrariant ainsi l'ambition d'une économie émergente.

C'est pourquoi, pour les cinq années à venir, des efforts seront déployés pour inverser cette tendance par la mise en place de structures de formations adaptées à la demande, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, du bâtiment et des travaux publics, de l'artisanat, du transport, de la culture, des mines et de l'énergie, de l'informatique et des télécommunications. Il sera particulièrement utile de développer des formations en direction des agents d'exécution, des techniciens supérieurs ou des ingénieurs.

Aucune économie prospère et diversifiée ne peut se construire sans une main-d'œuvre de qualité. La formation technique et professionnelle adossée à une culture de l'invention et de l'innovation est de ce point de vue indispensable.

En vue de lever les nombreuses contraintes au développement de la formation professionnelle, les choix stratégiques hiérarchisés à court et moyen termes, selon les potentialités économiques de chaque zone d'intervention, seront définis et mis en œuvre autour de trois objectifs fondamentaux :

- la pertinence et la pérennisation des centres de formation professionnelle ;
- l'ouverture de services de formation aux secteurs non traditionnels en réponse à la demande du marché et du secteur non-formel ;

- l'amélioration de la qualité de la formation.

Dans ce sens, je travaillerai à promouvoir un partenariat renforcé entre le système de production et le système de formation technique et professionnelle. Le renforcement du système national d'enseignement technique et de formation professionnelle, amorcé au cours de la période antérieure, sera accéléré. Cela se traduira par l'augmentation et la diversification du nombre de filières et formations professionnalisantes au niveau du secondaire et du supérieur. La qualité du système de formation technique et professionnelle constitue un atout et un gage pour accéder à l'emploi aussi bien au niveau national qu'international. Aussi, j'envisage de mettre en place des centres de métiers, qui sont des structures de formation d'artisans hautement qualifiés. Le centre de métiers assurera aussi l'insertion des jeunes possédant une qualification reconnue dans un circuit professionnel, leur assurant des revenus substantiels pour eux-mêmes et leurs familles. En outre, ces structures entretiendront un réseau interactif dans un climat permanent d'émulation et veilleront à la mise à disposition de la société de produits et de services de haute qualité.

4. La jeunesse

Une jeunesse consciente de ses responsabilités et mobilisée participe de manière constructive au développement national. C'est pourquoi, il convient de lui assurer une éducation et une formation professionnelle adéquates. Le présent programme accordera une attention particulière à l'engagement des jeunes sur tous les chantiers de construction nationale.

Le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2006) indique que près de 60% de la population burkinabè a moins de vingt ans. Cette frange de la population constitue pour le Burkina Faso une ressource précieuse et un atout de premier plan dans le contexte de la mondialisation économique et sociale de par son esprit créatif, son dynamisme et son enthousiasme.

Dans mon Programme quinquennal 2005-2010, **« le progrès continu pour une société d'espérance »**, je me suis résolument engagé à susciter la participation consciente de la jeunesse burkinabè à la construction d'une nation unie et prospère. Cette volonté s'est traduite par l'adoption en 2008, de la politique nationale de la jeunesse dont la mise en œuvre se poursuivra durant les cinq années à venir.

L'objectif de cette politique est de faire des jeunes, les acteurs et les bénéficiaires du développement national. Nos priorités pour le nouveau quinquennat s'articuleront autour de :

- l'amélioration des conditions de vie des jeunes ;
- la protection des jeunes ;
- le développement du civisme et du patriotisme chez les jeunes ;
- l'accroissement de l'employabilité des jeunes ;
- le renforcement de la participation des jeunes à la vie associative, économique et sociale ;
- le renforcement de la participation des jeunes à la vie politique et aux prises de décision.

Au plan politique, je poursuivrai avec les jeunes, le dialogue direct qui constitue un précieux instrument de raffermissement des liens

intergénérationnels qu'il faut à tout prix préserver pour la cohésion de notre nation.

Au plan économique, les structures d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes seront renforcées en matière d'appui-conseil et de financement.

5. Le renforcement des capacités

De nos jours, les évolutions sociales, techniques et technologiques font de la ressource humaine, le socle d'un développement social harmonieux, durable et auto-entretenu. Dès lors, la qualité de toute production sociale reste liée au degré de compétence et d'organisation du capital humain.

L'élaboration d'une politique nationale de renforcement des capacités répond à notre volonté de combler le déficit dans ce domaine et d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans la perspective d'un développement durable au Burkina Faso, le renforcement des capacités relève du domaine de la gouvernance partagée. À ce titre, des espaces seront aménagés pour une responsabilisation du secteur public, des acteurs non étatiques et des partenaires techniques et financiers.

6. Le développement de l'intelligence économique

L'intelligence économique est une démarche à la fois volontariste et organisée qui porte sur la recherche, le traitement et la protection d'informations utiles à la prise de décision et à l'action. Elle comporte une double dimension offensive et défensive et répond à deux besoins essentiels:

- **la mise à disposition d'informations pertinentes pour :**
 - créer des éléments de différenciation vis-à-vis des concurrents ;
 - comprendre et anticiper les variations de l'environnement économique ;
 - accéder à de nouveaux marchés ;
 - favoriser l'innovation et la créativité.

- **la protection du patrimoine d'informations pour :**
 - se défendre éventuellement contre des concurrents déloyaux ;
 - communiquer sereinement sur son activité, ses projets, sa stratégie ;
 - travailler en toute confiance avec ses collaborateurs et ses partenaires, en partageant l'information utile avec des destinataires identifiés.

Notre priorité en la matière sera la construction et la formalisation de deux pôles d'intelligence économique :

- le pôle d'intelligence économique de l'administration autour des services publics ;
- le pôle d'intelligence économique du secteur privé autour du patronat.

Les transformations profondes favorisées par l'évolution rapide de la science et des processus de production industrielle, technologique et médicale commandent de prévoir l'avenir avec beaucoup de lucidité et d'anticipation, afin que l'Etat exerce plus efficacement sa fonction d'ordonnateur économique et de régulateur de la vie politique et sociale. À ce niveau, des compétences seront développées dans les domaines stratégiques ci-après :

- la veille économique et technologique ;
- la gestion de la propriété industrielle ;
- la protection des connaissances et la sécurité économique ;
- la gestion et l'exploitation des connaissances et de l'information.

- Deuxième Partie -

**LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET LA
GOUVERNANCE**

La politique de développement institutionnel s'inscrit dans un contexte national et international en perpétuelle mutation avec des conséquences affectant le fonctionnement des institutions et la maîtrise des politiques publiques. Elle doit intégrer ces données et les options stratégiques en matière de gouvernance relatives à : la construction d'un Etat de droit, le désengagement de l'Etat du secteur productif au profit du secteur privé, la décentralisation, l'approfondissement de la démocratie, l'organisation de la participation des citoyens au processus de décision, la satisfaction des nouvelles attentes des populations et l'établissement de relations de confiance entre l'administration et les administrés.

1. Promouvoir le développement institutionnel

Le développement institutionnel procède d'une vision politique partagée visant à promouvoir :

- une autorité retrouvée, avec un Etat fort et souverain qui garantit la consolidation et le respect des institutions démocratiques ;
- une administration saine et transparente, proche du citoyen, qui gère avec efficacité et équité ;
- une déconcentration et une décentralisation plus efficaces et porteuses d'un réel développement local ;
- des relations de sérénité, de confiance réciproque et de transparence entre le citoyen et l'administration ;
- une diligence dans les services rendus aux citoyens par l'allègement et la simplification des procédures, formalités et délais ;

- un développement soutenu de l'administration électronique avec la généralisation de l'informatique pour faciliter à terme le traitement à distance des actes administratifs ;
- une éradication totale du gaspillage, de la mauvaise gestion, du laxisme et de la corruption ;
- un effort accru d'équipement des administrations en matériel moderne et performant ;
- une citoyenneté responsable et assumée ;
- une conduite plus performante des projets et programmes axés sur les résultats ;
- une culture de la responsabilité basée sur la recherche constante de l'excellence.

Pour les années à venir, il s'agira de créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles. Il est également indispensable de renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance.

2. Renforcer les acquis de la gouvernance

Les résultats qualitatifs obtenus dans l'implantation d'une gouvernance vertueuse doivent être renforcés afin de favoriser la compétitivité, l'accroissement des investissements pour une croissance économique soutenue.

Dans le domaine du renforcement du contrôle et la lutte contre la corruption, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), la Cour

des comptes et les institutions de contrôle de façon générale bénéficieront de dotations conséquentes en ressources humaines, matérielles et financières pour assurer efficacement leurs missions. Il sera institué dans tous les services des délais de traitement des dossiers et la généralisation des manuels de procédure dans l'administration publique.

En matière de gouvernance locale, les premières expériences dans la communalisation intégrale du territoire indiquent la pertinence de cette voie idéale pour l'impulsion d'un véritable développement à la base. Le réveil de la conscience citoyenne sera soutenu par l'accompagnement effectif des transferts de compétences et de ressources financières. Les communes seront encouragées à tirer le meilleur avantage de ce processus pour renforcer la gouvernance locale par l'expérimentation des communautés de communes. Le projet d'aménagement du grand Ouaga et son impact sur les communes environnantes pourraient constituer un cas d'école en la matière.

La décentralisation est une dimension importante du processus d'émergence, l'enjeu étant de créer un standard de vie minimum, de manière à généraliser le bien-être par des transformations sur les plans infrastructurel, socio-économique, politique et culturel.

Le dynamisme des communes urbaines et rurales sera fortement appuyé avec la consolidation des structures de financement, le renforcement de leurs capacités et la promotion de la culture du suivi-évaluation dans la gestion des affaires locales.

La dimension coopération décentralisée sera exploitée afin de fortifier le partage d'expériences et consacrer le rôle des collectivités dans l'action sous-régionale et internationale.

Le renforcement de la citoyenneté constitue également un élément central de cette vision, car une citoyenneté forte, agissante et responsable est un vecteur important pour la construction nationale. Des actions vigoureuses seront donc entreprises en faveur des collectivités territoriales, avec un accent particulier sur les initiatives de promotion des femmes et des jeunes.

L'efficacité de la gestion des affaires réside en partie dans la valorisation du territoire et son appropriation par les citoyens.

La problématique de la gestion rationnelle des espaces par les collectivités territoriales constitue également une question essentielle autour de laquelle des actions fortes doivent être envisagées, de concert avec les départements ministériels concernés et les acteurs clés.

Dans le domaine de la gouvernance participative, le Burkina Faso s'est fait une réputation avec la mise en œuvre de cadres et mécanismes consultatifs qui contribuent à instaurer un dialogue permanent entre les gouvernants et les gouvernés. Dans ce sens, je continuerai d'inscrire à mon agenda, les fora majeurs suivants :

- la journée nationale du paysan pour échanger directement avec les représentants du monde paysan autour des engagements respectifs des producteurs et du Gouvernement en vue d'une synergie d'action visant la consolidation des organisations paysannes et l'optimisation de la production végétale et animale ;

- le forum national des jeunes et le forum national des femmes sont des moments d'écoute pour recadrer l'action gouvernementale au regard des préoccupations spécifiques de ces deux catégories sociales ;
- les rencontres entre Gouvernement et syndicats, Gouvernement et secteur privé, Gouvernement et collectivités territoriales, qui constituent des cadres d'échanges sur les questions spécifiques des travailleurs, du monde des affaires et des élus locaux autour du Chef du Gouvernement avec pour objectif de consolider la confiance et de rapprocher les vues des différents acteurs ;
- l'Assemblée générale des sociétés d'Etat et celle des chefs de projets qui offre l'occasion d'apprécier la gouvernance des entreprises et établissements à capitaux publics d'une part et celle des projets et programmes de développement d'autre part.

Ces bonnes pratiques, devenues aujourd'hui des exemples que le Burkina Faso partage avec les autres nations, doivent être renforcées. C'est pourquoi, je m'emploierai, au cours du quinquennat à venir, à créer un Observatoire de suivi de la gouvernance incluant des aspects spécifiques comme le règlement des conflits sociaux et fonciers.

S'agissant de la gouvernance internationale, le Burkina Faso qui s'est volontairement soumis à l'exercice panafricain du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) s'est engagé à assurer une mise en œuvre efficace des recommandations pertinentes qui en sont issues,

afin d'accélérer le processus de développement socio-économique et politique.

3. Faire de la Constitution un instrument de progrès continu

La finalité d'une Constitution est d'encadrer l'exercice des droits politiques, économiques et sociaux en garantissant la stabilité et la viabilité des institutions. Dès lors que la Constitution fixe elle-même les limites de sa propre révision, je veillerai à ce que les innovations et expériences démocratiques soient contenues dans ces limites. A cet effet, j'impulserai des réformes importantes dans notre loi fondamentale pour le raffermissement de la démocratie.

Les principaux points d'ancrage seront :

- la création d'une chambre haute ou sénat ;
- le renforcement de l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

La création d'un Sénat

Après d'intenses discussions au sein de la classe politique et tirant leçon de notre propre expérience démocratique ainsi que celle des autres pays du monde, un consensus fort s'est établi autour de la création d'un Sénat, doté d'un rôle législatif. Je fais mienne cette volonté de capitaliser l'expérience d'une classe politique en pleine maturité et de consolider le pouvoir parlementaire par un second filtre d'analyse des lois, tout en assurant une meilleure représentation des régions et des Burkinabè de l'étranger dans la gestion des affaires de la nation.

La recherche d'un meilleur équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif

Après deux décennies de pratique démocratique et de fonctionnement des institutions républicaines, une profonde évaluation s'impose sur les ajustements qui peuvent être opérés pour assurer un meilleur équilibre entre l'exécutif et le législatif et rendre l'ensemble des institutions encore plus viables. A cette fin, j'instruirai le Gouvernement d'approfondir avec le parlement, la réflexion sur tous les contours de la problématique de l'équilibre des pouvoirs.

4. Construire un environnement juridique et judiciaire plus efficient

Le pouvoir judiciaire est l'une des pierres angulaires de l'Etat de droit. Il est fondamentalement constitué par la conjonction de deux éléments : les normes juridiques qui garantissent les droits et libertés, les institutions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif qui sont appelées à les appliquer de façon efficace et impartiale.

Des acquis importants ont été enregistrés au cours des cinq dernières années dans l'organisation et le fonctionnement de l'appareil judiciaire, l'organisation des professions d'auxiliaires de justice, la gestion du sceau de l'Etat, la réglementation pénitentiaire et le pilotage du secteur judiciaire.

La mise en œuvre du contrôle hiérarchique et de l'action disciplinaire se poursuivra avec l'application du code de déontologie des magistrats sous la conduite et la supervision du Conseil supérieur de

la magistrature. Ce code complète le statut du corps de la magistrature en renforçant les dispositions relatives à la bonne conduite et à la probité de ce corps. Il participe à la lutte contre la corruption dans la justice.

A ce niveau, les orientations stratégiques pour le prochain quinquennat sont les suivantes :

- le renforcement des capacités globales de la justice ;
- la dynamisation du pilotage du secteur de la justice ;
- la promotion de l'accessibilité physique, psychologique et financière de la justice ;
- le renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires.

Une justice indépendante et crédible, à même de garantir pour tous l'égalité de traitement devant la loi, crédibilise davantage l'Etat de droit et la démocratie. Aussi, je veillerai particulièrement au renforcement du pouvoir judiciaire conformément à l'esprit de notre Constitution en faisant de la justice le véritable gardien des libertés individuelles et collectives.

Je m'emploierai également à consolider les conditions d'une bonne administration de la justice au Burkina Faso.

5. Promouvoir une culture de la réforme

Cette option vise à accélérer la réforme de l'Etat, à travers plusieurs chantiers de modernisation. Il en est ainsi de la mise en œuvre pour le budget 2010 d'une nouvelle procédure budgétaire visant à substituer

à la logique des moyens, celle des résultats et à instaurer un programme d'audits systématiques des administrations de l'Etat impliquant des approches nouvelles et innovantes.

Promouvoir la culture de réformes revient aussi à accroître régulièrement l'efficacité des politiques publiques tout en réduisant les charges de l'Etat. Les économies dégagées grâce aux réorganisations, permettront de financer d'autres chantiers de développement.

La démarche consistera à mettre en place un Conseil de la modernisation des politiques publiques avec pour objectifs d'aboutir à des réformes structurelles modifiant profondément les modes d'intervention de l'Etat. Les actions s'orienteront vers :

- l'amélioration des services pour les usagers ;
- l'efficacité des politiques d'intervention ;
- la recherche de modes de fonctionnement plus productifs afin de rationaliser les dépenses et réduire les coûts.

6. Consolider le socle culturel, artistique et le rayonnement international du Burkina Faso

Le Burkina Faso jouit d'une bonne stabilité institutionnelle, a accompli des progrès remarquables dans plusieurs domaines et a raffermi son image de pays de paix, de modèle de démocratie et d'ouverture sur l'Afrique et le monde.

Le dialogue et la gestion consensuelle des affaires publiques, seront toujours promus pour amplifier les acquis à travers le renforcement du socle de paix et de stabilité de notre pays.

La persistance de certaines pesanteurs constitue cependant un handicap dont le poids se ressent lourdement sur la vie économique, sociale et politique. Des actions seront entreprises pour valoriser nos repères et richesses traditionnels qui doivent rester les supports indispensables à l'accélération de notre marche pour le progrès.

La vision de l'avenir demeure celle d'un pays uni et démocratique, fièrement enraciné dans sa culture multiséculaire, celle d'une société en bonne santé physique et morale, vivant en bonne intelligence avec ses voisins, une société productive et solidaire, résolument tournée vers la paix et le progrès.

Dans le domaine du tourisme, des arts, du sport et des loisirs en particulier, les actions porteront sur :

- le réaménagement des sites touristiques clés et la construction de nouveaux sites ;
- l'incitation du secteur privé à investir dans les infrastructures touristiques et à faire une meilleure promotion de leurs services ;
- la valorisation du patrimoine historique et culturel du pays ;
- la création d'un cadre optimal pour développer et soutenir la créativité des artistes ;
- la poursuite de la promotion du sport et des loisirs, à travers le renforcement des infrastructures et le soutien aux activités sportives et de loisir.

- **Troisième Partie** -

LES LEVIERS DE L'EMERGENCE

Une économie émergente est une économie capable d'attirer durablement les flux d'investissements directs.

Les enjeux pour les années à venir consistent à faire du Burkina Faso un pays émergent, reposant sur des facteurs déterminants, tels que la qualité des ressources humaines et des institutions, la consolidation de la démocratie, la consistance de son économie notamment sa capacité à s'adapter aux chocs exogènes.

Dans ce sens, les réformes engagées doivent être renforcées pour faire du Burkina Faso un pôle d'attraction des investissements, qui garantit un niveau élevé de croissance économique et qui s'intègre avec succès dans l'économie régionale et mondiale grâce à ses capacités d'exportation. Il convient donc de veiller à satisfaire aux principaux critères ci-après :

- la stabilité politique et sociale, la promotion d'une administration publique compétente, intègre et prévisible qui s'appuie sur un système juridique et judiciaire crédible, à même d'assurer l'application de la loi dans l'équité et la transparence ;
- une gestion saine et dynamique des finances publiques, la mise en place d'un système d'incitations de qualité (fiscalité, terrains et bâtiments industriels, politique agricole, etc.);
- la libéralisation des activités économiques et des prix, ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire efficace, de manière à supprimer les positions de rente et à consacrer une compétition et une concurrence saines ;
- l'ouverture de l'économie sur l'extérieur, par la libéralisation des échanges et la construction de grands marchés intégrés

avec les pays voisins, et l'encouragement des investissements étrangers par la levée des barrières qui les entravent ;

- la capacité à générer une forte épargne locale et la disponibilité d'un bon système bancaire et financier local, régulé par des instances de supervision efficaces et capables de faire une allocation optimale des ressources. Le corollaire en est la transparence et la fiabilité des informations économiques, permettant l'évaluation correcte des performances et des potentialités des entreprises ;
- la capacité à absorber et à adapter les nouvelles technologies, notamment les TIC ;
- la répartition équitable des fruits de la croissance ;
- l'existence de bonnes infrastructures et d'un bon système de télécommunications ;
- la recherche permanente du consensus national sur les grandes orientations de gestion du pays.

En somme, c'est de sa capacité à mettre sur pied un environnement des affaires de classe internationale que dépendra l'aptitude du Burkina Faso à attirer durablement les investissements directs étrangers et à accélérer son émergence. Le concept d'émergence devient ainsi un puissant instrument de gestion pour le Gouvernement, en fixant à toute la société burkinabè un objectif intermédiaire à atteindre sur une période relativement courte, dans le cheminement vers le développement intégral.

Dans cette perspective, il convient de prendre appui sur les acquis importants obtenus avec les réformes structurelles effectuées au cours de ces deux dernières décennies, de façon à effectuer un saut

qualitatif dans les domaines qui restent à couvrir pour répondre aux attentes des populations, surtout celles des jeunes, des femmes, et réduire fortement l'incidence de la pauvreté.

Les chantiers les plus urgents et les plus déterminants pour convaincre les investisseurs à faire confiance à notre pays devraient viser les objectifs ci-après :

- la mobilisation de l'ensemble des Burkinabè autour d'une même vision qui est l'édification d'une nation solidaire, de progrès, de justice et respectée sur la scène internationale ;
- l'adhésion de tous nos concitoyens aux valeurs et attitudes positives du travail, de l'épargne, de la discipline et du civisme ;
- la réforme profonde de l'administration pour rendre les agents de l'Etat très professionnels, vertueux et affranchis de toute influence partisane ou corporatiste ;
- le renforcement de la crédibilité du cadre juridique et judiciaire en poursuivant activement le travail de modernisation en cours ;
- la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour accélérer l'importation des technologies nouvelles et le développement interne des capacités d'innovation et de valorisation des découvertes scientifiques et techniques ;
- la consolidation du système financier pour encourager la constitution d'une épargne intérieure de longue durée ;
- le renforcement de l'entrepreneuriat local, en prenant appui sur le secteur informel dont les potentialités sont immenses. C'est le moyen le plus efficace pour créer un tissu de PME/PMI locales, stimuler la production de biens échangeables diversifiés, et

faire émerger une classe moyenne ayant un réel pouvoir d'achat.

Le Burkina Faso a effectué un parcours remarquable vers l'émergence, mais il lui faut réaliser encore des efforts substantiels pour y aboutir. Sur plusieurs points de l'agenda ainsi identifié, des programmes précis d'investissement ont été déjà définis. Il s'agira de réussir leur exécution dans la transparence, la diligence et l'efficacité.

Il faut également conduire les réformes institutionnelles essentielles relatives à la gestion publique et redéfinir le rôle de l'administration qui constitue un vecteur aussi important que le secteur privé dans la dynamique instaurée pour un Burkina Faso émergent. C'est pourquoi, la recherche de conditions favorables aux transformations structurelles et institutionnelles de grande ampleur et d'un fort potentiel de croissance, doit constamment inspirer notre action.

1. Consolider les fondements de la croissance

Nous devons renforcer les conditions de la croissance économique, dont les moteurs sont l'innovation, les échanges et l'investissement. Les crises successives exigent de nous une réflexion approfondie pour bâtir les moyens de surmonter les nouvelles menaces systémiques comme les changements climatiques. Le partage des fruits de la croissance, l'élargissement des opportunités offertes à chaque citoyen et la garantie d'une juste protection sociale, sont autant d'éléments qui nous permettront de renforcer la cohésion sociale et l'environnement de la croissance.

Le développement des infrastructures et des services est aujourd'hui crucial pour la compétitivité de notre pays sur le marché régional et mondial. A cet effet, les services de logistique commerciale notamment les transports, doivent être toujours plus rapides, fluides et plus fiables, afin de faciliter les échanges commerciaux. Cette question est particulièrement délicate pour notre pays sans littoral dont les marchandises, pour accéder aux réseaux mondiaux de transport maritime, doivent non seulement emprunter les ports maritimes des pays voisins mais aussi couvrir des distances importantes par voie terrestre.

Maintenir la priorité sur le développement de l'agriculture et des infrastructures, c'est poser les fondations d'une croissance forte et auto-entretenu qui assure un bien-être aux populations par sa diffusion vers le plus grand nombre. Il s'agira pour le quinquennat à venir, de promouvoir des secteurs leaders en mettant l'accent sur :

- ***l'agriculture et l'élevage comme tremplin du développement durable ;***
- ***l'énergie comme facteur d'impulsion de la croissance ;***
- ***le développement de l'économie de services ;***
- ***l'augmentation de la part contributive du secteur minier.***

L'agriculture et l'élevage, secteurs tremplin du développement durable

Au cours de la période précédente, nous avons engagé une lutte déterminée pour le développement. Cette lutte, multisectorielle dans ses objectifs intermédiaires, place la sécurité alimentaire dont l'expression achevée est la souveraineté alimentaire, parmi ses

priorités. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique agricole ambitieuse menée à travers la réalisation d'infrastructures hydrauliques comme les barrages et retenues d'eau, le soutien direct et indirect aux agriculteurs par la distribution de semences, la subvention aux engrais et les actions pionnières au niveau de la sous-région ouest africaine tels que les pluies provoquées.

Malgré ces efforts et les résultats appréciables obtenus, la sécurité alimentaire n'est pas consolidée eu égard aux aléas pluviométriques et aux faiblesses inhérentes à nos pratiques agronomiques.

L'objectif pour nous est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, établir des mécanismes de promotion et de distribution des produits à travers un label de qualité burkinabè, basé sur le respect des normes internationales.

Compte tenu de l'urgence et des enjeux, au moins vingt mille (20 000) charrues seront introduites chaque année dans le circuit de production tout au long du quinquennat. La grande transformation à opérer dans le monde agricole se fera également à travers une véritable professionnalisation du secteur et des réformes profondes à même de relever les défis qui se présentent aujourd'hui. Il faudra à cet effet :

- veiller à l'application rigoureuse et diligente de la réforme foncière pour une meilleure sécurisation des acteurs de ce secteur ;
- favoriser une dynamique de responsabilisation et d'appropriation des importateurs de céréales dans le développement des filières correspondantes ;

- renforcer l'expertise dans la production d'un coton compétitif et assurer sa plus grande transformation ;
- promouvoir l'investissement aussi bien privé que public autour de l'agriculture, pour l'émergence d'un nouvel entrepreneuriat agricole connecté au marché, fondé sur le savoir-faire et la maîtrise technologique ;
- appuyer la modernisation des exploitations agricoles par une politique appropriée des droits et taxes sur les importations de matériels et autres intrants agricoles ;
- faciliter l'accès au crédit aux promoteurs agricoles, mais aussi aux groupements de jeunes désirant se lancer dans l'agriculture ;
- favoriser l'émergence d'un tissu d'activités non agricoles en amont et en aval de la production agricole.

Il nous revient, au cours de ce quinquennat de faire du secteur de l'agriculture et de l'élevage, le véritable levier de la croissance de notre économie à travers :

- **la transformation des systèmes de production agricole par :**
 - la transition vers des techniques modernes de production pour une agriculture plus intensive en agissant sur les intrants et semences ;
 - le développement des filières commerciales agricoles dans le cadre de notre politique de diversification agricole.

- **la généralisation de l'utilisation d'équipements performants par :**

- l'équipement de toutes les exploitations agricoles en matériel de culture attelée et la promotion plus rationnelle des équipements de petites et grandes motorisations ;
- la mise à disposition d'équipements de motoculteurs, de motopompes, de tracteurs et de matériels de post-récolte.

- **la maîtrise de l'eau pour :**

- accroître les superficies aménagées en maîtrise totale d'eau ;
- augmenter la production locale de riz paddy de manière à couvrir les deux tiers de la consommation nationale ;
- développer la culture du blé, de l'oignon, d'autres cultures maraîchères et l'horticulture ;
- accroître les capacités et les expertises dans les domaines de la conservation et de la transformation.

- **le développement des ressources halieutiques pour :**

- étendre le programme d'aménagements piscicoles de Bagré et développer la pêche traditionnelle (Ziga, Kompienga, etc.) de manière à répondre à une demande nationale croissante ;
- construire des marchés modernes à poissons ;
- améliorer la conservation et le circuit de distribution des produits halieutiques.

- **le développement des ressources animales**

L'objectif principal visé dans le quinquennat est d'assurer la disponibilité en lait local par un accroissement de la production annuelle. Les actions majeures devant concourir à la réalisation cet objectif sont :

- développer les capacités des acteurs du sous-secteur ;
- assurer la gestion durable des ressources pastorales à travers la création de zones d'intensification de production animale (ranchs individuels et collectifs) et la réalisation de la sécurité foncière ;
- accroître la productivité et les productions animales sur une base durable à travers des investissements structurants dans les domaines de l'alimentation, de la génétique, de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- améliorer la compétitivité des produits animaux et la liaison entre la production et le marché par le renforcement des infrastructures marchandes dont les unités de laiterie et de maroquinerie ;

La filière bétail-viande sera particulièrement dynamisée pour accroître la production et assurer la qualité de la viande par la multiplication des ateliers d'embouche de bovins et d'ovins ainsi que le renforcement des infrastructures modernes de transformation et de distribution de la viande.

De même, la dynamisation de la filière volaille se fera à travers la réduction de la mortalité de la volaille en augmentant de façon substantielle le taux de couverture vaccinale.

L'énergie, facteur d'impulsion de la croissance économique

Après la crise énergétique qui a secoué le monde au cours des années 2007 et 2008, la plupart des Etats ont pris conscience de leur forte dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et ont développé des

initiatives pour trouver des solutions alternatives. A cet effet, les réflexions s'orientent désormais vers la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

La vision globale est d'offrir à l'ensemble des populations du Burkina Faso une option d'accès à un service énergétique moderne. La politique d'approvisionnement en énergie électrique reposera sur les principaux axes suivants à moyen et long termes :

- réduire la consommation d'énergies fossiles destinées à la production d'électricité afin d'accroître la compétitivité de notre économie ;
- réaliser les grandes interconnexions transfrontalières et celles des centres isolés au réseau national ;
- poursuivre la politique de construction des ouvrages hydro-électriques ;
- promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- entreprendre la construction de centrales solaires de grande capacité de production.

De tous les choix stratégiques, celui des énergies nouvelles et renouvelables est de loin le plus pertinent. Il apparaît aujourd'hui comme le seul à pouvoir garantir au Burkina Faso une autonomie énergétique et même une position leader dans la production d'énergie propre au regard de sa position géographique. Outre les solutions à petite échelle (biocarburant, biomasse), l'option majeure est d'investir lourdement et sur la durée dans le développement et la maîtrise des technologies solaires.

Au cours du quinquennat, je m'attacherai à :

- mettre en place un schéma de développement énergétique durable à travers la promotion des énergies solaires et hydrauliques ;
- créer les conditions et faciliter les transferts de compétences et de technologie au profit de notre pays ;
- trouver de nouvelles sources de financement appropriées.

Par ailleurs, à l'instar des plateformes multifonctionnelles, les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso seront dotées de biodigesteurs de grande capacité pour éliminer les déchets organiques et en tirer du biogaz. Une telle expérience pourrait par la suite être étendue aux autres centres urbains et au milieu rural, comme une solution énergétique d'appoint.

Pour une accessibilité accrue à l'énergie électrique

Afin de faire de l'énergie électrique un des moteurs essentiels pour l'émergence du Burkina Faso, il convient d'accroître son accessibilité aux détenteurs réels et potentiels de projets d'investissement. La disponibilité de l'énergie permettra ainsi de soutenir l'éclosion de PME et de PMI, d'améliorer et d'assurer l'éclairage domestique. Cette option nécessite des réformes du système actuel de production et du type de marché de l'énergie auxquels nous sommes coutumiers.

Une politique appropriée d'accès aux services énergétiques modernes à des prix compétitifs

L'interconnexion du Burkina Faso avec le power-pool régional de l'Afrique de l'ouest demeure une approche stratégique pour bénéficier de meilleurs coûts de facteurs dans le domaine de l'électricité.

Ce faisant, l'intégration du réseau électrique national doit permettre le maillage du pays à travers tous les chefs lieux de commune. Le pari est qu'à l'horizon 2020, au moins 70% des Burkinabè accèdent à l'électricité. Cela exige une diversification des modes et des sources d'électrification de manière à valoriser l'énorme potentiel des énergies nouvelles et renouvelables, en mettant l'accent sur l'importante question des énergies alternatives.

Le développement de l'économie de services

Le credo « *Burkina Faso, un pays de services* » doit avoir un cadre logique et un schéma de réalisation. Des politiques globales et sectorielles s'inscrivent dans ce sens mais leur synergie reste insuffisante pour l'essor d'une véritable économie de services. C'est pourquoi, les politiques publiques doivent être engagées en faveur de la concrétisation de cette vision. De même, les stratégies privées doivent être cohérentes avec cette option et accompagner les politiques dans la construction du leadership de notre pays en matière de services dans la sous-région et dans le monde. Des mécanismes de mise en cohérence seront créés à cette fin.

Les facilités douanières, les services de transit, les services financiers et bancaires, les plateformes intégrées de services comme le port sec de Bobo-Dioulasso, les services aéroportuaires, les services d'hôtellerie et de restauration, les services culturels et touristiques, les services de transport routier et ferroviaire, les plateformes logistiques multiservices, les guichets uniques pour les formalités d'investissement et de création d'entreprises, sont autant de facettes de cette économie de services que notre pays doit construire avec persévérance et abnégation, pour réaliser sa vocation de pays carrefour et de transit.

Faire du Burkina Faso le hub terrestre de l'Afrique de l'ouest

Le Burkina Faso situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est un passage naturel des pays côtiers vers les pays voisins de l'hinterland comme le Mali et le Niger et inversement de ces derniers vers la côte. Il nous faut valoriser cet avantage comparatif en atout stratégique. Cela exige la poursuite du développement des infrastructures routières à caractère régional stratégique et l'exploration de nouveaux corridors de desserte par le rail ou la route.

Convaincu que l'innovation constitue un puissant levier d'action en faveur du développement, je continuerai à agir sur tous les modes de transport. L'existence d'infrastructures de transports de standard international constitue un support efficace pour attirer les investisseurs et faire face à la concurrence économique. Ces aménagements s'inscriront dans une vision d'intermodalité en matière de transport et respecteront toujours l'obligation de sauvegarde de l'environnement tout en apportant une réponse

adaptée aux agents économiques, très sensibles aux paramètres que sont le temps de transport, la fréquence des liaisons, la sécurité et le coût du transport. Dans cette même dynamique, le bitumage des principaux axes routiers sera poursuivi au même titre que les actions de désenclavement des grandes zones de production et des chefs lieux de départements.

Accroître l'accès au financement

À chacune de mes rencontres avec les forces vives de notre pays - les paysans, les jeunes, les femmes – le problème de l'accès au crédit bancaire est abordé de manière récurrente. L'accessibilité géographique et financière au crédit est donc une réelle contrainte structurelle dont la levée favorisera la croissance économique wau Burkina Faso. L'action politique que j'envisage est d'œuvrer à l'avènement d'un réseau bancaire étendu et concurrentiel qui offre, à des coûts compétitifs, des services financiers adaptés aux besoins d'investissement des agents économiques.

Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

- inciter les banques dans le cadre d'un partenariat public-privé, à développer leurs réseaux pour couvrir l'ensemble des principales villes de notre pays ;
- encourager la transformation des unions nationales de coopératives d'épargne et de crédit en institutions financières à caractère monétaire. Il s'agira de renforcer leurs capacités afin que, dans le cadre d'un mandat novateur, elles puissent accéder au refinancement de la Banque Centrale. Le décloisonnement du système financier ainsi opéré sera l'intégrateur des agents

économiques restés jusqu'alors à la marge du système bancaire. La nouvelle concurrence aura un double effet bénéfique : la réduction du coût du crédit et un financement accru des investissements.

L'augmentation de la part contributive du secteur minier à l'économie nationale

Le secteur minier est de nos jours l'un des principaux piliers de l'économie burkinabè, notamment avec l'or qui en constitue le premier produit d'exportation. Afin de renforcer la part contributive de l'exploitation minière au développement national, des réformes appropriées seront entreprises afin d'optimiser l'impact économique, financier et social du développement de ce secteur pour les populations, à savoir :

- la réadaptation de l'environnement juridique du pays à l'évolution du secteur au plan international, régional et sous-régional ;
- le réajustement du dispositif fiscal et douanier ;
- la promotion d'une meilleure participation des collectivités territoriales à la gestion minière ;
- la valorisation et l'encadrement de la petite production artisanale et de l'orpaillage ;
- la création d'un dispositif juridique pour assurer la sécurité des mineurs, de la population avoisinante et garantir la préservation de l'environnement.

2. Promouvoir la solidarité nationale et le développement global

La construction d'une croissance équilibrée et partagée nécessite de renforcer la vitalité de l'Etat central, des collectivités territoriales, des entités déconcentrées, d'initier des actions de solidarité en direction des jeunes et des femmes, d'engager des actions spécifiques en faveur du monde rural et de l'ensemble des couches défavorisées.

Repenser l'action publique

Le secteur public est un outil et non une fin en soi. En ces moments de défis multiples qu'il faut impérativement relever pour assurer le développement durable, notre conception de l'administration burkinabè reste fondée sur la transparence, l'efficacité et l'intégrité. De même, dans la compétition mondiale actuelle, seules des administrations publiques souples et efficaces déterminent la compétitivité des Etats. En effet, l'absence d'une démarche organisée de renforcement des capacités techniques des agents publics explique en grande partie, la faible productivité de l'administration publique.

Dans ce sens, je poursuivrai à travers mon programme la consolidation de la réforme globale de l'administration publique pour permettre d'adapter plus efficacement les interventions de l'Etat au contexte dans lequel la puissance publique exerce ses missions et de les légitimer en les inscrivant dans la conscience des citoyens. C'est à cette condition que la paix sociale sera renforcée, la stabilité et la vitalité de l'Etat assurées.

Il s'agira également de construire un système de gestion de l'Etat tourné vers la promotion d'un développement durable à travers un système de gouvernance partagée, qui articule harmonieusement et associe les institutions politiques, les acteurs sociaux et le secteur privé dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques pertinentes de développement.

Réduire les déficits sociaux

Face aux chocs et risques liés à l'iniquité du commerce international et aux catastrophes naturelles, notre action s'orientera vers :

- l'adoption d'une politique nationale de protection sociale permettant de définir le cadre global et les principes directeurs devant guider les actions et promouvoir les synergies ;
- la définition d'un cadre stratégique et institutionnel de la protection sociale dans laquelle s'intègrent les filets sociaux ;
- Le renforcement des liens entre transferts sociaux, services sociaux, assurance sociale et cadre légal.

La dynamique engagée pour l'incitation à la solidarité nationale et la prise en charge par l'Etat et ses partenaires des personnes âgées et des populations vulnérables sera renforcée afin d'éviter que le mouvement de notre pays vers le progrès ne laisse en marge certains groupes sociaux. Pour ce faire, des actions seront entreprises dans le sens :

- du renforcement des mesures de protection et d'insertion socioéconomique des personnes du 3^e âge, dépositaires de l'expérience et de la mémoire collective ;

- de la consolidation des structures de promotion et de prise en charge de la santé et du bien-être de ces personnes âgées ;
- de l'achèvement de la bancarisation des pensions appuyée par l'adoption du système des guichets pour le 3^e âge ;
- de la poursuite des efforts de plaidoyer et d'investissement pour la prise en charge et l'accompagnement conséquents des orphelins et autres enfants vulnérables ;
- du renforcement des mesures destinées à l'épanouissement total des personnes handicapées en vue de leur parfaite intégration socioéconomique.

Eradiquer la pauvreté rurale

Les actions en la matière sont guidées par quatre objectifs stratégiques:

- renforcer les capacités des ruraux et de leurs organisations ;
- améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie ;
- favoriser l'accès des populations rurales à des services énergétiques adaptés ;
- élargir l'accès aux services financiers et aux marchés.

Ces objectifs reposent sur notre conviction que l'éradication de la pauvreté passe par le renforcement des moyens d'action des ruraux.

Les actions engagées dans le cadre du plan de relance de la production nationale suite à la récente crise alimentaire (distribution

d'engrais et de semences améliorées) ont montré que nous pouvons assurer l'autosuffisance en surmontant les conservatismes dans le monde paysan. Le lien entre les dépenses consacrées au développement agricole, la croissance économique et la réduction de la pauvreté est de plus en plus avéré. Au cours des dernières années, il a été constaté une forte corrélation entre un niveau plus élevé de dépenses affectées à l'agriculture et les progrès accomplis vers la réalisation des cibles des OMD. De même, lorsque la productivité augmente, la demande en semences, irrigation, engrais, outillage, traitement et transports croît, entraînant la création de nouveaux emplois dans le secteur rural non agricole. À mesure que le secteur agricole et le secteur rural non agricole gagnent en force, ils contribuent à soutenir l'économie dans son ensemble pour un développement plus équilibré.

L'énergie est au même titre que l'eau, l'éducation et la santé, un besoin de base pour l'individu et la communauté. Sa disponibilité à des coûts maîtrisés, favorise le développement d'activités génératrices de revenus. Dans ce sens, l'expérience des plateformes multifonctionnelles sera étendue à l'ensemble des communes de notre pays pour moins de contraintes et plus d'opportunités en faveur des femmes.

Par ailleurs, les services énergétiques qui offrent de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus, permettent de fixer les jeunes dans leur terroir, contribuant ainsi à atténuer l'exode et les problèmes liés à l'urbanisation rapide et incontrôlée.

Les populations rurales ont besoin de services financiers de proximité, adaptés à l'envergure et à la spécificité de leurs activités. Aussi longtemps qu'elles seront privées de ce type de services, il est difficile de les sortir de la pauvreté par les seules politiques de transferts et de filets sociaux. La mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance et la promotion de financements innovants constitueront les axes majeurs d'intervention dans ce domaine.

Promouvoir le dynamisme du marché du travail

La situation de l'emploi est généralement influencée par la dynamique démographique, l'efficacité du système éducatif et de formation, l'évolution de la structure de l'économie ainsi que celle du potentiel du marché du travail et des opportunités qu'il offre.

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), ambitionne d'instaurer une sécurité humaine durable, en s'appuyant sur une croissance économique forte et génératrice d'emplois. L'élaboration de la politique de l'emploi procède de notre volonté de disposer d'un cadre de référence formel qui définit une approche globale et cohérente, permettant de lutter efficacement contre le chômage et le sous-emploi, notamment des jeunes.

En matière de politique de l'emploi, quatre objectifs stratégiques seront poursuivis :

- renforcer et clarifier l'interdépendance entre la politique de l'emploi et les autres politiques nationales dans la création d'emplois décents ;

- consolider la dynamique de création d'emplois en utilisant des moyens d'actions spécifiques ;
- stimuler l'employabilité des jeunes ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail afin de lui faire jouer un rôle plus dynamique dans l'accès à l'emploi.

Les mesures suivantes faciliteront l'atteinte de ces objectifs :

- le renforcement du lien entre la politique nationale de l'emploi et les autres politiques nationales ;
- la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles de développement ;
- le renforcement de la création d'emploi ;
- la promotion des activités privées créatrices d'emploi ;
- l'élargissement de l'offre de formation ;
- le raffermissement de la gouvernance du marché de l'emploi ;
- la valorisation du travail décent.

Promouvoir le genre

Le Gouvernement a adopté en 2009, la politique nationale genre dont la finalité à termes est d'édifier « *une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique* ».

Tout en œuvrant pour le renforcement des acquis dans ce domaine, je mettrai un accent particulier sur la promotion d'un développement participatif et équitable des hommes et des femmes dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Ma vision fondamentale de la femme burkinabè est celle d'une femme jouissant des mêmes droits fondamentaux que l'homme et bénéficiant pleinement de ce statut. C'est aussi celle d'une femme bénéficiant d'une couverture sanitaire élevée, d'une espérance de vie plus longue et ayant accès à la scolarisation. Il s'agit d'offrir à la femme burkinabè dans un futur proche, un environnement humain de paix, de solidarité, un milieu social débarrassé de toute forme de discrimination et d'exclusion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme, je veillerai au renforcement de la participation de la femme au développement socio-économique, politique et culturel du pays ainsi qu'à la jouissance de tous ses droits en mettant en œuvre les cinq stratégies suivantes :

- l'amélioration de l'image de la femme et la mobilisation de l'opinion publique contre les inégalités dont elle est victime ;
- le combat contre les pratiques socioculturelles avilissantes pour les femmes, le recensement et la valorisation des conceptions culturelles et pratiques traditionnelles favorables à l'épanouissement de la femme ;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux postes électifs et nominatifs ;
- l'adoption de politiques économiques et de stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté ;
- la capitalisation des acquis du suivi-évaluation et la consolidation des actions de veille sur la promotion de la femme.

Promouvoir une politique ambitieuse de logement inclusive et d'assainissement

Afin de favoriser l'accès à l'habitat au plus grand nombre de la population, en sus de la poursuite du programme 10 000 logements, il sera procédé à la construction de cités de l'indépendance dans les capitales régionales ou provinciales. Ces cités constitueront un symbole pour la mémoire collective et marqueront notre volonté de construire une société de progrès et d'équité. Par ailleurs, j'instruirai le Gouvernement à initier des actions de soutien à la recherche dans le domaine de l'habitat pour en assurer la durabilité.

Le problème de logement se posera avec acuité à l'horizon 2025 pour un pays comme le Burkina Faso dont plus de 70% de la population a moins de 30 ans. Il est donc impératif :

- d'adopter une politique d'urbanisation adaptée, avec des modèles architecturaux harmonisés par zone ;
- de s'investir, en partenariat avec le privé, dans la promotion d'Habitations à loyer modéré (HLM) pour limiter l'extension immodérée des grands centres urbains ;
- de faciliter l'accès à un logement décent.

A l'instar des efforts consentis dans les autres secteurs, au niveau de l'habitat, la politique du logement sera mise à profit pour relancer l'économie. Elle tiendra compte des contraintes qui naissent de la dynamique démographique et des migrations, en l'occurrence le fort taux d'urbanisation constaté dans les grandes villes de notre pays. Une bonne politique de logement, outre ses effets d'entraînement, conforte la paix, la cohésion et d'intégration sociales. Les inondations

du 1^{er} septembre 2009 ont montré une fois de plus l'urgence d'offrir des logements décents aux populations et d'assurer la maîtrise de l'urbanisation.

3. Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité

En vue de promouvoir une sécurité transversale qui préserve les droits fondamentaux des citoyens et des collectivités, veille au respect de notre souveraineté, consolide les institutions de l'Etat, je poursuivrai les efforts dans le sens :

- d'assurer une mise en œuvre efficace de la politique nationale de sécurité tant dans les grandes villes que sur l'ensemble du territoire ;
- de renforcer l'efficacité et l'opérationnalité des forces de défense et de sécurité par l'entraînement et l'équipement adéquat ;
- de consolider la coopération sécuritaire avec les pays voisins en vue de parvenir à une plus grande sécurité collective.

4. S'affirmer dans l'économie régionale et la mondialisation

Le Burkina Faso continuera d'œuvrer pour le renforcement de la stabilité et de la prospérité dans les espaces de l'UEMOA et de la CEDEAO. Nous veillerons au respect du principe de différenciation et adopterons une approche individualisée à l'égard de tous les États membres. L'effort sera centré sur le développement de l'intégration

commerciale, l'extension de la mobilité et le renforcement du dialogue avec les acteurs non étatiques.

Dans le cadre du dialogue avec les partenaires stratégiques et les régions, nous donnerons la priorité d'une part à la problématique sociale, à savoir la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, et d'autre part à la question du développement durable. De même, en matière de politique commerciale commune, le Burkina Faso promouvra l'établissement de partenariats équilibrés et globaux avec les pays et régions tiers. Dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, il souhaite la promotion d'un commerce libre et ouvert, fondé sur les principes du bénéfice réciproque et du respect des règles du droit international.

En matière d'enjeux régionaux se rapportant à la stabilité politique, le Burkina Faso, de concert avec tous les autres acteurs de la communauté internationale, soutiendra la poursuite des activités visant à régler les questions politiques et sécuritaires les plus urgentes dans la sous-région ouest africaine et sur le continent. Il apportera son appui à la résolution des autres crises majeures notamment en Palestine et en Afghanistan ainsi qu'à la lutte contre la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes et des drogues qui constituent une menace sérieuse pour l'épanouissement de la jeunesse.

Pour le renforcement de la politique africaine de sécurité et de défense, je m'emploierai à assurer la contribution du Burkina Faso à l'élaboration d'une politique de défense et de sécurité, forte et

souple, ouverte au multilatéralisme et favorable à la mise en œuvre efficace et cohérente des opérations de gestion des crises.

Dans le cadre de la coopération au développement international, l'agenda d'Accra sera particulièrement apprécié ; il s'agit de tirer partie des engagements en vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement à travers une gestion efficiente de l'aide au développement.

- **Quatrième Partie** -

**LES DYNAMIQUES NOUVELLES POUR
L'ECONOMIE**

Durant la décennie écoulée, le Burkina Faso s'est doté d'instruments et d'outils de planification à même d'orienter les interventions et les actions en faveur du développement. C'est le cas du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui constitue un puissant moyen pour intégrer la dimension régionale dans notre volonté d'assurer une répartition équitable des fruits de la croissance sur l'ensemble du territoire national. Au cours du quinquennat à venir, je m'appuierai sur ces instruments afin d'axer mes efforts sur le développement de pôles régionaux de croissance et de compétitivité.

Mon ambition d'engager le Burkina Faso sur les sentiers de l'émergence au cours de ce quinquennat, passe par la mise en œuvre d'actions ciblées sur des dynamiques d'accumulations économiques et sociales dans les treize régions, de manière à créer entre elles, des relations fonctionnelles et structurelles . L'objectif à terme est de faire de chaque région une zone de concentration économique, basée sur ses potentialités et dont la spécialisation lui procure une identité à valeur ajoutée, significative pour l'ensemble du pays. Les questions environnementales constituent également une préoccupation majeure au regard des effets néfastes des changements climatiques qui nécessitent des adaptations conséquentes. À ce niveau, les axes d'intervention consisteront à :

- mieux affronter le défi des changements climatiques et du développement durable ;
- promouvoir un environnement des affaires viable et ouvert ;
- développer des pôles de croissance et de compétitivité ;
- renforcer les supports logistiques des pôles de croissance et de compétitivité ;
- créer des zones économiques spéciales.

1. Mieux affronter le défi des changements climatiques et du développement durable

Pays sahélien, le Burkina Faso fonde essentiellement son développement sur les principales potentialités naturelles que sont les terres, l'eau, les ressources minières, forestières, fauniques, et halieutiques.

Les dérèglements climatiques sont de nature à compromettre l'atteinte d'un développement durable. Il est alors indispensable d'intégrer cette réalité dans les orientations et politiques de développement.

La vulnérabilité d'une économie aux changements climatiques dépend de l'ampleur de leurs impacts sur chacun des secteurs d'activités qui la composent. Au nombre des secteurs de l'économie burkinabè particulièrement sensibles aux changements climatiques, figurent non seulement l'agriculture et la foresterie, mais aussi la faune, le milieu aquatique, et les infrastructures socio-économiques.

Les événements climatiques extrêmes ont des conséquences sur la santé humaine, les écosystèmes et la biodiversité se traduisant par des coûts économiques importants.

Au cours du quinquennat, je veillerai à la création et à la mise en place de mécanismes appropriés de gestion des risques climatiques. Il s'agira de renforcer la recherche relative aux impacts, à la vulnérabilité et à l'adaptation, de renforcer la collaboration avec les centres de la sous-région et des pays du nord.

La diversification aussi bien des cultures agricoles que des sources de revenus constitue une stratégie d'adaptation aux changements

climatiques. La sélection des cultures adaptées aux conditions climatiques grâce aux résultats de la recherche-développement permet d'atténuer l'effet de ce phénomène.

L'adaptation aux changements climatiques consiste également à permettre à la nature de conserver ses caractéristiques ou d'évoluer de manière durable. Les écosystèmes qui forment le patrimoine naturel sont à l'origine d'une multitude de biens et de services essentiels pour l'homme. La promotion de la culture environnementale constitue un des axes majeurs du quinquennat. Les questions écologiques étant in fine une équation existentielle pour nos populations, je continuerai à m'investir pour une meilleure gouvernance dans ce domaine.

2. Promouvoir un environnement des affaires viable et ouvert

La promotion d'un environnement des affaires passe par la mise à disposition des citoyens et des entreprises de services compétitifs et le renforcement de partenariats public-privé actifs.

Offrir des services compétitifs aux citoyens et aux entreprises

Depuis les cinq dernières années, le renforcement continu de l'environnement juridique et institutionnel des affaires, attesté et reconnu par les institutions internationales d'appui au secteur privé, s'est traduit par la mise en place de nombreuses structures de soutien au secteur privé, comme :

- la Maison de l'entreprise du Burkina (MEB) ;
- les Centres de formalités des entreprises (CEFORE) ;
- les Centres de facilitation des actes de construire (CFAC) ;
- le Centre d'étude des métiers de qualification (CEMEQ) ;
- le Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) ;
- les tribunaux du commerce ;
- le projet de renforcement de l'interface Etat-secteur privé (PARECAP).

Les actions visant l'amélioration du climat des affaires, la qualité et la fiabilité de l'environnement des affaires constituent une dimension essentielle pour la réussite de la politique des pôles. En la matière, il est indispensable d'innover, de sortir des rigidités classiques et des sentiers battus pour viser l'efficacité et l'accroissement continu de la masse des affaires attirées par les facilités de la zone. La bureaucratie, la corruption et les autres formes de tracasseries doivent être bannies, afin d'accompagner plus efficacement le secteur privé dans la création des richesses et le développement continu des affaires.

Notre volonté d'institutionnaliser le dialogue public-privé et d'améliorer durablement la compétitivité de l'environnement des affaires au Burkina Faso se traduira par la poursuite des actions visant à :

- simplifier et renforcer la transparence des procédures administratives pour un essor de l'investissement et de l'initiative privée ;
- moderniser le droit des affaires ;

- améliorer la résolution des litiges commerciaux ;
- renforcer la concertation et la communication sur les réformes.

Nonobstant le bon classement de notre pays dans les rapports successifs « Doing business », des actions fortes doivent être envisagées, afin de favoriser une meilleure promotion des investissements et une bonne relance des activités économiques.

Le Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI), en tant que mécanisme de dialogue de haut niveau avec les grands investisseurs devra jouer un rôle de premier plan sur ce chantier. Dans le cadre de la mise en œuvre des grands projets du quinquennat, il revient à l'Agence nationale de promotion de l'investissement (ANPI) de développer davantage et de diffuser les meilleures pratiques dans ce domaine.

Réussir des partenariats public-privé actifs

Les pays émergents qui réussissent leur ascension socio-économique sont ceux qui s'appuient sur un partenariat actif entre les secteurs public et privé. Cette intelligence économique fait du public un allié privilégié du privé, dans la recherche de contrats féconds. Je travaillerai à l'avènement d'un tel esprit.

Il sera nécessaire, dans un premier temps, de renforcer le tissu industriel et entrepreneurial burkinabè, car pour aller à la compétition, il faut outre la compétitivité, des compétiteurs. Les statistiques du Ministère du commerce indiquent que le Burkina Faso ne possède qu'une soixantaine d'entreprises industrielles. Cependant, il existe des entrepreneurs et des industriels potentiels,

qui hésitent à faire le pas, au regard de la faiblesse de leurs moyens, ou de l'absence d'incitations. Mon ambition est d'augmenter sensiblement le nombre d'entreprises industrielles burkinabè, en favorisant la manifestation des vocations à l'entreprise industrielle et en accompagnant les promoteurs dans la réalisation d'un tissu industriel plus étoffé. Dans ce cadre, le secteur public soutiendra au mieux le privé et lui assignera des missions privées d'intérêt stratégique pour la nation.

3. Développer des pôles de croissance et de compétitivité

La physionomie socio-économique du Burkina Faso présente de grandes disparités entre d'une part les différentes régions et d'autre part les villes et les campagnes. Une politique volontariste d'organisation du territoire national en pôles de croissance et de compétitivité contribuera à aplanir ce déséquilibre. Le pôle de croissance et de compétitivité permettra d'engager un partenariat fructueux entre les secteurs publics et privés afin de dégager des synergies autour de projets communs à caractère structurant et innovant. Ce partenariat qui s'organisera autour d'un marché, d'un domaine technologique et scientifique a pour vocation de repositionner le Burkina Faso dans la compétition économique internationale à moyen terme sur des domaines prioritaires ciblés et de renforcer l'attractivité économique des territoires. C'est pourquoi, le Gouvernement poursuivra les efforts d'aménagement afin d'assurer un développement harmonieux de l'espace national par une

meilleure répartition des populations et des activités, en tenant compte :

- des conditions et des potentialités du milieu ;
- des capacités humaines et techniques ;
- des nécessités économiques nationales ;
- des interactions et des spécificités socio-économiques régionales ;
- de la protection de l'environnement.

Il s'agira, au cours du quinquennat, de développer autour des centres urbains ou des localités à fort potentiel spécifique :

- des pôles à dominante agro-sylvo-pastorale et cynégétique;
- des pôles à dominante industrielle et technologique ;
- des pôles d'excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des pôles à dominante de services ;
- des pôles à dominante minière.

4. Développer les supports logistiques des pôles de croissance et de compétitivité

Mon ambition dans ce domaine est de construire des pôles de croissance par la réalisation d'investissements structurants à même de procurer une autonomie économique réelle à chacune de nos régions.

Il s'agira:

- d'insérer les pôles de croissance dans l'économie nationale et régionale en investissant massivement dans la construction d'infrastructures économiques de base ;
- de faire de la main-d'œuvre locale le premier vecteur du développement des pôles de croissance. Le capital humain est certes, une préoccupation nationale dans le contexte actuel de notre pays, mais il ne saurait se développer de manière significative sans une attention particulière au niveau local et régional. Mon ambition est donc de faire de la promotion de la main-d'œuvre locale, un axe prioritaire dans le schéma global de développement des ressources humaines de notre pays. Il s'agit de doter chaque région d'une masse critique de personnes qualifiées dans l'exercice des divers métiers. Les pôles d'excellence devront tenir compte de cet impératif ;
- de développer les services énergétiques adaptés à chaque région. Il s'agit de faire la promotion de l'énergie utile. Dans ce sens, toutes les sources seront explorées avec un accent particulier sur les énergies propres et renouvelables. Les interconnexions électriques internes et externes constitueront, à cet effet, un volet privilégié de notre action en faveur de l'accès, à moindre coût, à l'énergie ;
- d'investir dans le secteur des transports et du désenclavement en tant que principal support de développement et de renforcement des échanges entre pôles régionaux d'une part, entre ces pôles et le reste du monde d'autre part ;
- d'accélérer l'investissement dans les TIC. Le premier investissement de base consiste à étendre le maillage du

territoire national par la fibre optique en vue de réduire la fracture numérique et de stimuler le développement d'activités tertiaires. Le développement du WIFI, du WIMAX, du CDMA, des boucles locales radios, offrent la possibilité d'une gamme variée de services, notamment dans l'éducation (e-education), la santé (e-sante), la vulgarisation agricole, la monétique et les transferts d'argent.

5. Créer des zones économiques spéciales

Chaque région de notre pays regorge de potentialités spécifiques dont l'exploitation rationnelle lui confèrera une position avantageuse. Mon ambition dans ce domaine est de promouvoir ces potentialités en créant les conditions idoines pour permettre à chacune des treize régions de notre pays de se doter de bases économiques solides et susceptibles d'impulser son développement, tout en contribuant positivement à la richesse nationale.

Les actions dans ce cadre porteront sur :

- les concentrations horizontales à travers le développement des filières ;
- les concentrations verticales par l'intensification et la diversification de la production à l'intérieur d'une même filière ;
- la promotion des secteurs et produits porteurs des pôles de croissance.

Les zones économiques spéciales, en tant que zones de développement doivent s'appuyer sur les bases suivantes :

- l'offre d'infrastructures de transport et de mise en marché ;
- la qualification de la main-d'œuvre locale afin de garantir l'adéquation entre les qualifications de celles-ci et les besoins ou exigences des entreprises ;
- la disponibilité de services connexes ou de proximité appelés encore services critiques utiles au regroupement d'entreprises modernes.

Pour leur pérennité et leur rayonnement, les zones économiques spéciales doivent se doter d'un statut juridique propre à renforcer leur attractivité et à sécuriser les investissements. Ce statut juridique doit être suffisamment souple et proche des standards internationaux tout en apportant des réponses pertinentes aux questions de financement, d'administration et de gestion de la zone. Au cours du quinquennat, des aménagements pilotes de zones économiques spéciales seront réalisés.

CONCLUSION

En cette année du cinquantenaire des indépendances, une ère nouvelle se présente pour les pays africains, d'affirmer leur identité et leur rôle dans la marche du monde, à travers la recherche d'un partenariat plus équilibré et une forte détermination à sortir des stéréotypes dans lesquels ils ont été trop souvent confinés, depuis cinquante ans.

Ma volonté est forte d'inscrire le Burkina Faso dans ce processus irréversible, d'impulser une dynamique de création continue de richesses et d'élargissement des libertés afin de hisser notre pays au rang des nations qui s'affirment sur la scène internationale.

Elle fonde ma passion et mon ambition de bâtir une nation émergente qui repose sur la consolidation de l'investissement humain, le développement institutionnel et la gouvernance, les leviers de l'émergence et les dynamiques nouvelles pour l'économie.

Il s'agit pour nous, au delà des politiques et actions à entreprendre, d'orienter et de conduire l'ensemble des Burkinabè vers des approches et méthodes nouvelles de gestion des affaires.

Le quinquennat à venir nous projette donc vers l'écriture de pages encore plus exaltantes de notre Histoire commune. Les riches expériences accumulées au cours de la période antérieure et qui ont édifié l'ensemble des acteurs de la vie nationale sur les enjeux et défis majeurs à relever dans un contexte d'interdépendance des régions du monde, imposent à notre peuple, de développer avec détermination, des stratégies performantes afin de tirer le meilleur parti de cette mondialisation.

Pour assurer l'émergence de notre nation, nous devons être capables de trouver des réponses judicieuses aux enjeux et défis qui se présentent à nous, en nous dotant d'une bonne capacité d'intelligence pour conquérir davantage d'espaces de progrès.

La fréquence des crises, les changements climatiques, les épidémies, l'instabilité et l'imprévisibilité des environnements politiques sont autant de situations que nous devons internaliser pour trouver à chaque fois les ressorts nécessaires à la préservation des acquis réalisés et à l'impulsion de la dynamique de succès engagée.

Cette œuvre commune nous engage à exploiter au mieux les potentialités naturelles, humaines et économiques, ainsi que notre capacité à promouvoir des actions innovantes et structurantes dans tous les domaines.

Note vision devra aboutir à la consolidation du système économique par la création et l'affermissement de pôles de croissance et de compétitivité, comme voies d'une transition industrielle.

Le rôle de premier plan revient à nos ressources humaines dont les compétences doivent être continuellement renforcées pour la construction d'une administration performante, efficace et à même de réussir en situation complexe.

Au nombre des actions essentielles et porteuses de développement à mettre en œuvre, figurent :

- la promotion d'un environnement des affaires viable et ouvert ;
- la mise en œuvre de partenariats public-privé actifs ;

- le développement de l'énergie comme facteur d'impulsion de la croissance ;
- le développement de l'économie de services ;
- le développement de l'intelligence économique ;
- la création de zones économiques spéciales ;
- l'augmentation de la part contributive du secteur minier à l'économie nationale ;
- la consolidation du potentiel humain ;
- le renforcement du système global de santé ;
- la construction d'un système éducatif intégré et cohérent ;
- la promotion d'une culture de la réforme ;
- le respect de la Constitution en tant qu'instrument de progrès continu ;
- la promotion de la culture environnementale ;
- le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ;
- le renforcement de la solidarité en faveur des jeunes et des femmes ;
- la consolidation du socle culturel, artistique et le rayonnement international ;
- la poursuite de la construction des infrastructures de désenclavement, notamment l'Aéroport de Donsin ;
- la promotion d'une politique de logement inclusive ;

Notre détermination à faire du Burkina Faso un pays de référence, exige de nous des engagements déterminés, une forte mobilisation des énergies dans la liberté et une recherche constante de l'excellence.

Nous pouvons porter haut, de manière solidaire et responsable, ce grand projet de transformation de notre société.

Mon souhait est de rassembler toutes les composantes de la société burkinabè, ainsi que toutes les intelligences pour l'avènement du Burkina Faso émergent auquel nous aspirons tous.

Table des matières

INTRODUCTION	2
Première Partie	9
LA CONSOLIDATION DE L'INVESTISSEMENT HUMAIN	9
1. La santé	12
2. L'éducation	18
3. La formation professionnelle	23
4. La jeunesse	24
5. Le renforcement des capacités	26
6. Le développement de l'intelligence économique	27
Deuxième Partie	29
LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE	29
1. Promouvoir le développement institutionnel	30
2. Renforcer les acquis de la gouvernance.....	31
3. Faire de la Constitution un instrument de progrès continu.....	35
4. Construire un environnement juridique et judiciaire plus efficient	36
5. Promouvoir une culture de la réforme.....	37
6. Consolider le socle culturel, artistique et le rayonnement international du Burkina Faso	38
Troisième Partie	40
LES LEVIERS DE L'EMERGENCE	40
1. Consolider les fondements de la croissance	44
2. Promouvoir la solidarité nationale et le développement global	56
3. Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité	64
4. S'affirmer dans l'économie régionale et la mondialisation	64
Quatrième Partie	67
LES DYNAMIQUES NOUVELLES POUR L'ECONOMIE	67
1. Mieux affronter le défi des changements climatiques et du développement durable	69
2. Promouvoir un environnement des affaires viable et ouvert	70
3. Développer des pôles de croissance et de compétitivité	73
4. Développer les supports logistiques des pôles de croissance et de compétitivité.....	74
5. Créer des zones économiques spéciales	76
CONCLUSION	78